

DECISION N°D2023_007

**Demandes de subventions présentées dans le cadre de l'appel à projets
Quartiers d'été 2023**

LE MAIRE DE BONDY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2122-22 et L. 2122-23,

VU la délibération municipale n°DCM2022_007 du 12 février 2022 donnant délégation au Maire de demander des subventions auprès des financeurs,

VU l'appel à projets 2023 lancé par la Préfecture de la Seine-Saint-Denis, intitulé « Quartiers d'Eté », qui soutient l'offre de loisirs de proximité en direction des jeunes des quartiers prioritaires,

CONSIDERANT que cet appel à projets correspond aux orientations de la ville de Bondy en matière de politique publique pour la jeunesse,

CONSIDERANT que la ville de Bondy souhaite répondre à cet appel à projets en présentant les projets suivants :

Intitulé du projet	Coût du projet	Subvention sollicitée	Section budgétaire
Mini séjours été 2023	18 090 €	12 000 €	Fonctionnement
Animation en pied d'immeuble	35 000 €	3 000 €	Fonctionnement

DECIDE

ARTICLE 1er – Dans le cadre de l'appel à projets « Quartiers d'Eté », la ville de Bondy sollicite les subventions suivantes au titre de l'année 2023, auprès de la Préfecture de la Seine-Saint-Denis :

Intitulé du projet	Subvention sollicitée	Section budgétaire
Mini séjours été 2023	12 000 €	Fonctionnement
Animation en pied d'immeuble	3 000 €	Fonctionnement

ARTICLE 2 – Dit que les recettes seront inscrites au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le

ID : 093-219300100-20230705-D2023_007-AU



ARTICLE 3 – La présente décision peut faire l’objet d’un recours Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’État.

Fait en Mairie à Bondy, le **05 JUL. 2023**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Sylvain'.

Stephen HERVE
Maire de Bondy
Conseiller régional d’Île-de-France

